

Document d'information

# RECOMMANDATIONS DU RESEAU DES ONG DU FONDS D'ADAPTATION.

Renforcer l'engagement de la société civile dans les  
travaux du Conseil d'Administration du Fonds  
d'Adaptation.



 ADAPTATION FUND  
**NGO NETWORK**

Soutenir les plus vulnérables au changement climatique.

## Mentions légales

### Auteurs:

Elin Lorimer (Indigo development and change)

Jacquiline Masao (ForumCC)

Julia Grimm (Germanwatch)

### Traduction: JVE-Benin

**Photo de couverture :** Les représentants des organisations de la société civile des pays en développement présentant des perspectives indépendantes des pays lors de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation.

### Editeur:

Réseau des ONG du Fonds d'Adaptation

Bureau: c/o Germanwatch e.V.  
Dr. Werner-Schuster-Haus  
Kaiserstr. 201  
53113 Bonn  
Germany

Téléphone: +49 228 60492-11

E-mail: ngo@af-network.org

Site internet: www.af-network.org

Février 2020

Cette Publication peut être téléchargée sur:

[www.af-network.org/5454](http://www.af-network.org/5454)

Supported by:



Federal Ministry  
for the Environment, Nature Conservation  
and Nuclear Safety

Cette publication est soutenue financièrement par International Climate Initiative (IKI).

Le Réseau des ONG est responsable du contenu de cette publication.

based on a decision of the German Bundestag

## Bref résumé

Cette publication formule un certain nombre de recommandations pour renforcer l'engagement et la participation de la société civile afin d'améliorer la prise de décision du Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation (FA). Les recommandations de ce document s'appuient également sur l'expérience des politiques et pratiques de participation de la société civile d'autres fonds pour le climat afin de garantir que le FA s'inspire des normes internationales les plus élevées tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de modèle unique pour tous les fonds pour le climat. Les trois principaux besoins identifiés qui sont cruciaux pour renforcer davantage l'engagement de la société civile dans le cadre du FA sont les suivants: 1. Introduction d'observateurs actifs des Organisations de la Société Civile (OSC) ; 2. Modification de la politique d'accès à l'information du FA ; et 3. Financement adéquat pour le Secrétariat du FA afin de garantir la transparence et l'engagement efficace des OSC.

Les positions et recommandations de ce document ont été rédigées par plusieurs OSC qui font partie du Réseau des ONG du FA et sont largement soutenues par un grand nombre d'OSC du monde entier qui travaillent sur le financement pour le climat. Cette publication s'adresse principalement aux membres et aux suppléants du Conseil d'Administration du FA ainsi qu'au Secrétariat du Fonds et aux autres parties prenantes intéressées.

**Liste des OSC qui ont contribué à ce document  
(par ordre alphabétique):**

1. Association pour la Conservation de la Nature au Rwanda (ACNR) - Rwanda
2. Development Alternatives / Climate Action Network-South Asia - Inde
3. ForumCC - Tanzanie
4. ENDA Energie - Sénégal
5. Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA) - Equateur
6. Fundación Hondureña de Ambiente y Desarrollo (Fundación Vida) - Honduras
7. Germanwatch - Allemagne
8. Green Alternative - Géorgie
9. Indigo Development and Change – Afrique du Sud
10. Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) - Bénin

11. Panos Caribbean - Jamaïque/Haïti/Caraïbe
12. The Royal Marine Conservation Society of Jordan (JREDS) - Jordanie

**Liste des OSC qui soutiennent les propositions  
et recommandations de ce document (par  
ordre alphabétique):**

- (Ce document est actuellement diffusé au sein de plusieurs groupes d'OSC travaillant sur les questions de financement pour le climat, dans le but de recueillir leurs commentaires sur les recommandations formulées dans ce document et de voir s'il existe un soutien général parmi eux pour les propositions contenues dans ce document. Avant la 35ème réunion du Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation, une liste complète des OSC soutenant les propositions et les recommandations de ce document sera diffusée)

## Sommaire

1. À propos du Réseau des ONG du Fonds d'Adaptation .....	- 6 -
2. Contexte de ce document .....	- 7 -
3. Situation actuelle de l'engagement de la société civile dans les travaux du Conseil d'Administration du FA .....	- 8 -
4. Suggestions pour améliorer l'engagement et la participation de la société civile dans les réunions du Conseil d'Administration du FA .....	- 9 -
4.1. Observateurs actifs de la société civile.....	- 10 -
4.2. Modification de la politique d'accès à l'information du Fonds .....	- 15 -
4.3. Financement adéquat du Secrétariat pour assurer la transparence et un engagement effectif avec la société civile .....	- 15 -
4.4. Examens réguliers des politiques et pratiques du Fonds en matière d'engagement et de participation de la société civile .....	- 16 -
5. Des politiques à la pratique : le rôle du Réseau des ONG du FA pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques d'engagement des OSC du Fonds.....	- 17 -

## 1. À propos du Réseau des ONG du Fonds d'Adaptation

Le Réseau des ONG du Fonds d'Adaptation (FA) est une coalition d'Organisations de la Société Civile (OSC) qui participent à des discussions et des débats sur les politiques du FA et suivent de près la planification et la mise en œuvre des projets du Fonds. L'objectif du Réseau est de soutenir les personnes les plus vulnérables au changement climatique et de s'assurer qu'elles tirent profit du Fonds. C'est pourquoi le Réseau travaille au renforcement de processus transparents et participatifs au sein du Fonds, visant à l'engagement effectif de la société civile non seulement au niveau du Conseil d'Administration du Fonds, mais aussi au niveau local tout au long du cycle de projet.

La contribution et l'engagement de la société civile du monde seront très utiles pour faire fonctionner le FA au profit des communautés les plus vulnérables. Bien que le Réseau des ONG du FA ne prétende pas représenter l'ensemble de la société civile du monde entier, le Réseau représente un nombre croissant d'organisations de la société civile qui ont exprimé leur intérêt à s'engager dans les politiques et les processus du FA.

L'adhésion au Réseau des ONG du FA est ouverte à toutes les OSC des pays en développement et des pays développés qui soutiennent la vision globale du Réseau. Toutefois, les projets du Fonds étant mis en œuvre dans les pays en développement, le Réseau s'appuie particulièrement sur l'engagement de ses OSC membres du Sud. Par conséquent, le Réseau vise spécifiquement à renforcer activement les connaissances sur le FA des OSC dans les pays en développement. L'adhésion au Réseau est gratuite et les contributions des organisations sont volontaires.

Actuellement, le Réseau des ONG du FA compte plus de 250 OSC membres dans le monde entier, principalement du Sud, qui participent aux activités du Réseau et agissent en tant que porte-parole du Réseau dans leur pays et leur région. Les OSC membres comprennent des organisations non gouvernementales (ONG), des

- renforcer les connaissances sur le FA de la société civile dans le Sud

fondations, des organisations de populations autochtones, des organisations communautaires, des entreprises et associations sociales, des institutions universitaires ou de recherche, ainsi que d'autres types d'OSC. La couverture géographique des OSC membres du Réseau varie également. Alors que certaines se concentrent sur des activités d'adaptation sur le terrain, d'autres s'intéressent aux processus politiques d'adaptation aux échelles nationales, régionales et, dans certains cas, internationales. Ce grand nombre et cette variété d'OSC contribuent à assurer la légitimité globale et ascendante des contributions politiques du Réseau.

L'organe directeur du Réseau des ONG du FA est composé de onze OSC du Sud. Le Réseau vise à refléter le portefeuille de projets du FA dans la composition de son organe directeur, en assurant l'équilibre entre les sexes, l'équilibre régional et la diversité ainsi que la représentation des OSC des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID). Ces onze organisations représentent les voix et les intérêts des personnes les plus vulnérables au changement climatique dans leur région grâce à un engagement continu avec les plus de 250 OSC membres du Réseau.

L'organe directeur du Réseau formule des positions communes et des recommandations politiques, sur la base des contributions et des apports des OSC membres du Réseau.

Voici quelques-unes des principales activités du Réseau des ONG du FA:

- rédiger des recommandations politiques communes à l'attention du Conseil d'Administration du FA
- accueillir le "Dialogue de la Société Civile" lors des réunions du Conseil d'Administration du Fonds
- fournir un retour d'information sur les propositions de projets et les notes conceptuelles du FA
- réaliser des évaluations indépendantes des projets du FA en cours d'exécution
- s'engager avec les décideurs sur le FA au niveau national

- partager les expériences et les enseignements tirés du FA avec d'autres OSC.

## 2. Contexte de ce document

Depuis le 1er janvier 2019, le FA est au service de l'Accord de Paris. Le Conseil d'Administration du FA a été chargé, lors de la COP24 à Katowice, d'examiner toute question connexe afin de s'assurer que le Fonds puisse effectivement servir l'Accord de Paris. Cela implique également que le Conseil d'Administration du Fonds doit s'assurer que le FA se conforme aux meilleures pratiques internationales d'engagement des parties prenantes appliquées par d'autres fonds pour le climat au service de l'Accord de Paris et prenne les mesures correspondantes si cela est jugé nécessaire. Par conséquent, le Réseau des ONG du FA a soulevé cette question lors de la 33e réunion du Conseil d'Administration du Fonds en mars 2019 et a suggéré que le Conseil d'Administration du FA ajoute le thème "Renforcer la participation et l'engagement de la société civile dans les travaux du Conseil d'Administration " à l'ordre du jour de sa réunion.

En conséquence, le Conseil d'Administration du FA a ajouté le sujet à l'ordre du jour de sa réunion et a décidé de demander au Secrétariat du FA d'explorer, en consultation avec la société civile et en tirant les leçons des autres fonds pour le climat, les options pour renforcer davantage la participation et l'engagement de la société civile dans le travail du Conseil d'Administration du Fonds. En outre, le Secrétariat a été chargé de préparer un document sur cette question et de le soumettre au Conseil d'Administration du Fonds pour examen lors de sa 34e réunion. Le Secrétariat a dûment préparé le document "Options pour renforcer la participation et l'engagement de la société civile dans les travaux du Conseil d'Administration" pour la 34e réunion du Conseil d'administration du Fonds, qui comprenait des commentaires aux précédentes consultations avec la société civile sur cette question.

En marge de la 34e réunion du Conseil d'administration du FA, le Réseau des ONG du

FA a invité les membres du Conseil d'Administration et le Secrétariat du FA à une discussion informelle sur la question du renforcement de la participation et de l'engagement de la société civile dans les travaux du Conseil d'Administration du Fonds. Au cours de cette rencontre, un consensus s'est dégagé sur l'importance de cette question. La faisabilité et la pertinence des recommandations et des suggestions rédigées par le Réseau des ONG du FA ont été discutées avec des membres du Conseil d'Administration et du personnel du secrétariat du FA.

Le Réseau des ONG du FA a pris en considération les réactions et les commentaires du Conseil d'Administration et du Secrétariat du FA reçus au cours de ces discussions, ainsi que les discussions de la 34ème réunion du Conseil d'Administration, lors de l'élaboration des recommandations et suggestions suivantes visant à renforcer la participation et l'engagement de la société civile dans ce document.

En raison du manque de temps lors de la 34ème réunion du Conseil d'Administration pour discuter des recommandations fournies dans le document du Secrétariat, le Conseil a décidé de fournir ses commentaires sur la question en inter-sessions. Le présent document vise donc à aider les membres du Conseil d'Administration du FA à réagir sur les recommandations en question.

Il est important de noter que le présent document n'examine pas l'ensemble des politiques et pratiques générales d'engagement des parties prenantes, mais se concentre sur l'engagement de la société civile en particulier. Le secteur privé ne fait pas partie de la société civile, mais constitue une entité distincte des parties prenantes. "La société civile désigne l'espace d'action collective autour d'intérêts, de buts et de valeurs partagés, généralement distinct des acteurs gouvernementaux et économiques à but lucratif".<sup>1</sup>

Étant donné le rôle et le mandat concrets du FA, il ne serait pas aussi pertinent d'inclure des représentants des entreprises dans les réunions du Conseil d'Administration du FA,

<sup>1</sup> Définition de la société civile appliquée par l'Organisation Mondiale de la Santé des Nations Unies.

contrairement au cas d'autres fonds pour le climat. La réponse aux besoins d'adaptation locaux, en particulier des communautés les plus vulnérables, n'implique généralement pas d'activités potentiellement rentables et génératrices de revenus, ce qui rend donc peu probable la participation du secteur privé.<sup>2</sup> Toutefois, si le Conseil d'Administration estime qu'une telle représentation est nécessaire, il peut envisager de faire appel à des représentants supplémentaires du secteur privé, distincts des observateurs de la société civile.

Les entreprises sociales telles que les coopératives locales sont généralement considérées comme faisant partie de la société civile et l'adhésion au Réseau des ONG du FA leur est également ouverte.

Le chapitre suivant présente la situation et les bonnes pratiques de l'engagement du Fonds avec la société civile, tandis que le chapitre 4 fournit des recommandations concrètes pour renforcer l'engagement de la société civile dans les travaux du Conseil d'Administration du FA qui nécessitent des actions et des décisions du Conseil d'Administration lui-même.

### 3. Situation actuelle de l'engagement de la société civile dans les travaux du Conseil d'Administration du FA

Le FA reconnaît dans sa stratégie à moyen terme que la société civile contribue au travail du Fonds de plusieurs manières. Les représentants de la société civile transmettent la contribution des bénéficiaires visés par le Fonds et fournissent des mises à jour et des évaluations en temps réel des projets soutenus, ainsi qu'un soutien à la mobilisation des ressources. Dans la stratégie à moyen terme du Fonds, le FA a également décidé de collaborer étroitement avec le Réseau des ONG du FA afin d'explorer les possibilités d'une collaboration encore plus étroite au cours de la période 2018-2020. Le Réseau des ONG du FA estime que les

discussions actuelles lancées par le Conseil d'Administration sur le renforcement des politiques d'engagement et de participation de la société civile du Fonds constituent une excellente occasion d'explorer ces options.

Bien que des améliorations soient encore possibles, plusieurs pratiques du FA concernant l'engagement, la participation et la transparence de la société civile peuvent généralement être considérées comme les meilleures pratiques internationales parmi les mécanismes de financement pour le climat.

Ces meilleures pratiques, sur lesquelles d'autres fonds pour le climat pourraient chercher à s'aligner, comprennent:

- **Les politiques du FA exigent et recommandent l'engagement d'un large éventail de parties prenantes tout au long du cycle de projet.**<sup>3</sup>
- Le FA diffuse sur son site internet **toutes les propositions de projet** (celles qui sont entièrement développées ainsi que les notes conceptuelles et pré-conceptuelles) et les demandes de subventions de préparation au FA et **donne au public la possibilité de soumettre des commentaires** sur ces documents au Secrétariat du FA. Ces documents sont généralement publiés par le Secrétariat du FA directement après la date limite de soumission de ces documents. Cela signifie que les parties prenantes ont la possibilité de faire part de leurs commentaires avant même que le secrétariat du FA et le comité d'examen des projets et programmes n'évaluent ces documents. Ce faisant, le Secrétariat du FA veille à ce que les commentaires des parties prenantes soient déjà pris en compte dans les évaluations qu'il transmet aux entités chargées de la mise en œuvre et au Conseil d'Administration du Fonds. Le Réseau des ONG du FA a constaté par le passé que le Secrétariat du FA examine très attentivement les commentaires des parties prenantes sur ces documents, ce qui peut être directement observé dans les évaluations du secrétariat publiées.

<sup>2</sup> Germanwatch(2018). Le rôle futur du Fonds d'Adaptation dans l'architecture financière internationale pour le climat.

<sup>3</sup> Transparency International, un Conte de Quatre Fonds, (2017).



- Le "**Dialogue avec les Organisations de la Société Civile**" est un point permanent à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration du FA et une caractéristique unique dont les autres mécanismes internationaux de financement pour le climat pourraient s'inspirer. Le Réseau des ONG du FA a initié ce dialogue, qui s'est tenu entre les OSC et le Conseil d'Administration du Fonds, en 2014. Depuis, le Réseau a organisé plus de 15 échanges de ce type, au cours desquels les enseignements tirés et les expériences avec le Fonds ont été partagés. Le Réseau des ONG du FA est chargé d'organiser le "Dialogue des OSC" en consultation avec le Secrétariat du Fonds. Les membres du Conseil d'Administration du Fonds ont souligné à plusieurs reprises l'importance et la valeur ajoutée de ce dialogue avec la société civile. L'objectif principal du "Dialogue avec les OSC" est de fournir un retour d'information concret et indépendant provenant du niveau national sur les processus et les projets du Fonds. Dans le passé, les organisations membres du Réseau du Bangladesh, du Bénin, de l'Équateur, de la Géorgie, du Honduras, de l'Inde, du Rwanda et de plusieurs autres pays ont partagé leurs évaluations et recommandations indépendantes avec le Conseil d'Administration du Fonds. Des OSC internationales telles que le World Resources Institute (WRI), Transparency International (TI) et Germanwatch ont également partagé leurs évaluations sur le Fonds lors de précédents "Dialogues OSC". En plus de ces réactions au niveau national, l'un des représentants du Réseau au "Dialogue des OSC" y fournit, au nom de la société civile, des recommandations et des suggestions concrètes sur les discussions politiques en cours au sein du Conseil d'Administration du Fonds. Ces recommandations et suggestions reflètent la position commune du Réseau des ONG du FA. Les organisations membres du Réseau peuvent contribuer directement ou indirectement (par l'intermédiaire des centres régionaux du Réseau) aux recommandations et suggestions formulées lors du "Dialogue des OSC".
- Les missions de suivi du FA fournissent des informations précieuses sur les projets du Fonds et génèrent des enseignements importants pour le Fonds. À plusieurs reprises récemment, le Secrétariat a **invité les membres du Réseau des ONG du FA à participer aux missions de suivi du Fonds**, comme par exemple la mission de suivi du portefeuille 2018 en Afrique du Sud. L'inclusion de représentants de la société civile permet d'obtenir d'autres points de vue sur les projets locaux du FA en cours d'exécution. Dans le cas de la mission en Afrique du Sud, le Réseau des ONG du FA a été invité à fournir un rapport et des recommandations en supplément au rapport du Secrétariat sur la mission.
- Le Secrétariat du FA mène des **sondages réguliers** pour recueillir les réactions et les commentaires des parties prenantes, y compris de la société civile, sur des documents politiques importants tels que la stratégie à moyen terme du FA ou la politique du genre.

#### **4. Suggestions pour améliorer l'engagement et la participation de la société civile dans les réunions du Conseil d'Administration du FA**

Cette section soulève un certain nombre de recommandations cruciales pour renforcer la participation et l'engagement de la société civile dans les travaux du Conseil d'Administration du FA. L'examen de ces suggestions est nécessaire pour garantir que le FA se conforme aux meilleures pratiques internationales appliquées par les fonds pour le climat.

Par conséquent, cette section s'inspirera également des politiques et pratiques de participation de la société civile d'autres fonds pour le climat. Si tous les fonds pour le climat doivent se conformer aux normes les plus élevées généralement acceptées en matière d'engagement des OSC, il est également important de reconnaître qu'il n'existe pas de modèle unique pour les politiques et pratiques efficaces de participation des OSC. Les politiques

d'engagement des OSC d'un fonds doivent être adaptées à leur objectif et à leurs structures et besoins individuels, tout en respectant les normes généralement acceptées.

L'un des principaux avantages d'une participation et d'un engagement significatifs et efficaces des observateurs de la société civile est d'améliorer la prise de décision du Conseil d'Administration du FA grâce à l'exposition à un plus large éventail de contributions des parties prenantes, en particulier des observateurs de la société civile des pays en développement.

Après avoir évalué les politiques et les pratiques actuelles d'engagement des OSC du FA ainsi que les politiques et les pratiques d'engagement des OSC d'autres fonds pour le climat, les trois domaines suivants ont été identifiés pour une amélioration supplémentaire :

1. L'Introduction d'observateurs actifs des OSC;
2. La modification de la politique d'accès à l'information du FA ; et
3. Un financement adéquat du Secrétariat du FA pour assurer la transparence et l'engagement effectif des OSC.

#### 4.1. Observateurs actifs de la société civile

Le concept d'"observateurs actifs des OSC" est une norme commune appliquée par la majorité des fonds pour le climat (tels que le FEM<sup>4</sup>, le FVC<sup>5</sup> et les FIC<sup>6</sup>). Bien que leur dénomination exacte diffère selon les fonds, leur objectif global est le même. Ils sont censés enrichir les discussions des réunions des organes directeurs des fonds. Ils ne se contentent pas de faire entendre la voix des OSC sur le terrain, mais maintiennent également un engagement solide sur les questions politiques des divers fonds pour le climat. Une caractéristique commune de ces représentants d'OSC est qu'ils siègent à la table des réunions des organes directeurs des fonds pour le climat et que le Président peut

leur donner la parole pour intervenir sur n'importe quel point de l'ordre du jour. S'ils sont autorisés à prendre la parole, ils ne sont généralement pas autorisés à prendre des décisions. En général, l'introduction d'observateurs actifs de la société civile est considérée comme une pratique efficace pour accroître de manière significative les possibilités d'engagement de la société civile.

Le FVC compte deux observateurs de la société civile (un représentant des OSC des pays en développement et un représentant des OSC des pays développés). Chaque observateur d'OSC a également trois suppléants élus qui peuvent prendre la parole au cas où l'observateur actif ne pourrait pas être présent dans la salle. L'expérience de la communauté des OSC du FVC montre également qu'il est utile d'avoir des suppléants élus pour l'observateur des OSC afin d'assurer l'utilisation de tout le potentiel de ce rôle. Ces observateurs actifs des OSC sont également autorisés à assister aux séances à huis clos après avoir signé un accord de confidentialité. Ils doivent quitter la salle uniquement pour les sessions exécutives.

Le FEM a également décidé de faire participer quatre représentants d'OSC parrainés à ses réunions de Conseil. Sur ces quatre OSC, deux sont des représentants d'OSC régionales et deux sont des OSC locales.

Les FIC comprennent également quatre représentants de la société civile dans chacun de leurs deux comités de fonds fiduciaires ainsi que quatre représentants dans chacun des sous-comités respectifs. Ils ne prévoient aucun critère pour ces représentants, tels que les OSC des pays en développement ou des pays développés ou les OSC régionales/nationales.

Actuellement, le FA est le seul des fonds pour le climat mentionnés ci-dessus qui n'offre pas la possibilité d'avoir des observateurs actifs des OSC.

- Le Réseau des ONG du FA suggère donc au Conseil d'Administration du FA d'introduire **des observateurs actifs des OSC qui ont un siège à la table des réunions du Conseil et des comités du FA. Ils seraient habilités à faire des déclarations ou des contributions sur tous les points de l'ordre du jour.**

<sup>4</sup> Fonds pour l'Environnement Mondial

<sup>5</sup> Fonds vert pour le climat

<sup>6</sup> Fonds d'investissement climatique

Ces observateurs actifs des OSC auraient également la possibilité d'assister aux sessions à huis clos du Conseil d'Administration du FA après avoir signé un accord de confidentialité (comme cela se pratique également dans le cadre du FVC). Cela permettrait à la société civile d'apporter une contribution significative et importante lors des sessions qui ne sont pas ouvertes à l'examen du public.

L'élection d'un minimum de deux observateurs actifs de la société civile (ainsi que d'un suppléant pour chacun de ces observateurs) est considérée comme nécessaire pour le FA compte tenu du fait que deux comités du Fonds (CEPP<sup>7</sup> and CEF<sup>8</sup>) se réunissent actuellement simultanément. Il est essentiel d'avoir au moins un suppléant pour chaque observateur actif des OSC afin que la société civile puisse utiliser efficacement ce poste. Au cas où un observateur d'OSC élu serait empêché d'assister à une réunion du Conseil d'Administration, un suppléant pourrait prendre la relève, comme c'est le cas pour les suppléants élus au Conseil d'Administration du FA.

Afin de maintenir l'indépendance des représentants de la société civile, **un processus électoral autonome et transparent**, facilité par la communauté des OSC elles-mêmes, est essentiel. Au FVC, la communauté des OSC a développé un tel processus d'élection comprenant certaines normes que les candidats potentiels à l'élection doivent respecter. L'expérience du groupe d'OSC du FVC montre qu'un tel processus de sélection autonome parmi les OSC fonctionne bien. Le règlement intérieur des deux fonds fiduciaires des FIC (SCF et CTF) indique également que les représentants de la société civile assistant aux réunions du comité des fonds fiduciaires sont sélectionnés par consultation entre eux. L'unité administrative des FIC dispose d'un point focal pour les relations avec la société civile, qui est chargé d'identifier une organisation crédible pour mener le processus de sélection. Pour sa part, le Secrétariat du FEM sélectionne les quatre représentants des OSC en consultant uniquement le Réseau des OSC du FEM.

Le processus d'élection des observateurs actifs des OSC au sein du FA pourrait être facilité par le Réseau des ONG du FA, mais ouvert à toutes les OSC éligibles, sur la base de termes de référence et de critères de sélection clairement définis. Cela permettrait de garantir l'indépendance et la légitimité des observateurs élus. Le Réseau des ONG du FA a déjà pu acquérir de l'expérience dans un tel rôle de facilitation, puisqu'il a été chargé de faciliter les contributions au "Dialogue des OSC" mené lors des réunions du Conseil d'Administration du FA.

Nous proposons que **les nominations d'observateurs soient basées sur la formulation de critères de sélection convenus**, comme c'est le cas dans d'autres fonds pour le climat également. Au FEM, le Secrétariat a élaboré ces critères d'élection de base, tandis qu'au FVC, les critères ont été élaborés par la communauté des OSC elle-même.

Pour refléter les besoins et les caractéristiques institutionnelles spécifiques du FA (comme le fait d'avoir une majorité de pays en développement dans son Conseil d'Administration), il pourrait ne pas être recommandé de diviser les observateurs actifs des OSC en observateurs des pays en développement/développés (comme dans le cas du FVC) ou en représentants des OSC régionales/locales (comme dans celui du FEM). Le Réseau suggère plutôt que sur les deux observateurs actifs des OSC et leurs suppléants, **au moins trois des quatre représentants élus soient issus d'OSC de pays en développement**. Ils devraient de plus représenter au moins deux régions du Sud et s'efforcer d'atteindre un équilibre entre les sexes, avec au moins une femme parmi eux. Les observateurs actifs seraient élus pour une période de deux ans, avec la possibilité d'être réélus pour un autre mandat.

Toutefois, comme mentionné ci-dessus, des mandats bien définis pour les observateurs actifs et suppléants des OSC devraient être élaborés par la société civile (ou en consultation avec elle) avant le processus électoral.

L'élection d'observateurs des OSC donnerait également aux représentants de la société civile une bonne occasion de **contribuer aux discussions tenues dans les deux comités**

<sup>7</sup> Comité d'Examen des Projets et Programmes

<sup>8</sup> Comité Ethique et Finances

**consultatifs**, le Comité d'Examen des Projets et Programmes (CEPP) et le Comité Ethique et Finances (CEF), sans ouvrir généralement ces réunions au public. Le CEPP et le CEF se réunissent actuellement à huis clos avant chaque réunion du Conseil d'Administration. Si les observateurs actifs des OSC signent un accord de confidentialité avant d'assister aux réunions des comités, le Conseil pourrait encore bénéficier des réflexions de la société civile sans perdre la base confidentielle nécessaire aux discussions. C'est déjà une pratique courante pour les sessions à huis clos du CEF. Les observateurs actifs des OSC du FA pourraient apprendre des observateurs actifs des OSC du FVC comment apporter une contribution significative lors de ces sessions à huis clos sans divulguer aucune information confidentielle.

Les membres du Conseil d'Administration du FA ont souligné à plusieurs reprises dans le passé que les réactions et les recommandations de la société civile sont très utiles pour leurs discussions lors des réunions du Conseil, mais que ces recommandations arrivent souvent trop tard, après que des décisions importantes aient déjà été prises lors des réunions des comités du Fonds. La présence d'observateurs actifs des OSC aux réunions du Conseil d'Administration du Fonds aiderait donc les membres du Conseil à obtenir en temps utile des recommandations de la société civile, ce qui enrichirait les discussions lors des réunions des comités du Fonds.

Apporter **un soutien financier pour permettre aux observateurs actifs de la société civile des pays en développement de participer aux réunions du Conseil d'Administration du FA** serait conforme aux pratiques des autres fonds au service de l'Accord de Paris. Le FVC couvre les frais de voyage de l'observateur actif de la société civile des pays en développement pour assister aux réunions de son Conseil d'Administration. Le FEM couvre les frais de voyage des quatre représentants d'OSC qui participent aux réunions de son Conseil. Il a commencé à fournir ce soutien dès 1995, lorsqu'il a réservé chaque année 50 000 USD de son budget administratif à cette fin. Depuis lors, les ressources pour ce soutien ont augmenté de manière significative. Le Réseau des OSC du FEM reçoit également un soutien financier pour son

travail par le biais d'un fonds (d'affectation spéciale) volontaire des OSC du FEM. Le Secrétariat du FEM invite et parraine également deux représentants d'OSC par pays à participer aux ateliers du FEM à l'intention des groupes d'intérêt élargis. Le Secrétariat du FEM a élaboré une procédure et des critères pour l'élection des représentants des OSC pour les ateliers à composition élargie.<sup>9</sup>

L'unité administrative des FIC couvre également les frais de voyage des observateurs des pays en développement qui assistent aux réunions du comité du fonds fiduciaire, sur demande. Outre les frais de voyage, elle couvre également les frais justifiés des organisations qui gèrent le processus de sélection.<sup>10</sup>

Cependant, il est considéré comme crucial que le soutien financier apporté aux observateurs actifs des OSC ne porte pas atteinte à leur indépendance. Toutefois, cette indépendance ne serait pas compromise si seuls les frais de voyage étaient couverts par le budget administratif du FA et si les observateurs actifs des OSC étaient élus dans le cadre d'un processus autonome basé sur des critères établis.

- Afin de garantir l'alignement du FA sur les meilleures pratiques internationales appliquées par les mécanismes de financement pour le climat, il devrait couvrir **les frais de voyage des observateurs actifs de la société civile des pays en développement** et de leurs suppléants à partir du budget administratif du Fonds.

Le Réseau des ONG du FA suggère également que le FA couvre les frais de voyage de un ou deux représentants d'OSC de pays en développement qui donnent un rapport indépendant des projets locaux pendant le "Dialogue des OSC" lors des réunions du Conseil d'Administration du FA. Actuellement, les OSC doivent couvrir elles-mêmes ces frais. Cela limite

<sup>9</sup> FEM. Procédures et critères de sélection des représentants de la société civile qui participeront aux ateliers à composition élargie du Fonds pour l'environnement mondial au FEM7. <http://www.thegef.org/sites/default/files/documents/GEF7-%20Criteria-for-selection-of-CSOs-to-ECWs.pdf>

<sup>10</sup> Fonds d'investissement pour le Climat. 20 avril 2009. Lignes directrices pour l'invitation de représentants de la société civile à observer les réunions des comités des fonds fiduciaires des FIC. [http://siteresources.worldbank.org/INTCC/Resources/Guideline\\_sforInvitingRepresentativesofCivilSocietytoObserve-final-April20.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTCC/Resources/Guideline_sforInvitingRepresentativesofCivilSocietytoObserve-final-April20.pdf)

fortement de nombreuses OSC locales qui ne peuvent pas partager leurs idées de projets indépendants pendant le "Dialogue des OSC" lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Réseau des ONG du FA, qui facilite l'organisation de l'ordre du jour du "Dialogue des OSC", reçoit fréquemment des manifestations d'intérêt d'OSC locales qui souhaiteraient contribuer au "Dialogue des OSC" mais n'ont pas les ressources financières pour le faire. Afin de garantir l'égalité des chances pour toutes les OSC (y compris les petites OSC locales), il est fortement recommandé que le Fonds couvre également les **frais de voyage d'un maximum de deux représentants d'OSC de pays en développement qui contribuent au "Dialogue des OSC"**.

Les représentants de la société civile qui demandent à être observateurs aux réunions du Conseil d'Administration du FA doivent actuellement être enregistrés comme observateurs de la CCNUCC. **Cette exigence d'avoir le statut d'observateurs à la CCNUCC comme condition préalable à l'enregistrement comme observateurs lors des réunions du Conseil d'Administration du FA représente actuellement un obstacle important**, en particulier pour les OSC des pays en développement qui souhaitent s'enregistrer pour assister aux réunions du Conseil, y compris celles qui voudraient apporter une contribution lors du "Dialogue des OSC" pendant les réunions du Conseil.

Le processus d'enregistrement des observateurs de la CCNUCC est un processus complexe et fastidieux auquel de nombreuses OSC locales ont du mal à se conformer. De nombreuses OSC locales impliquées dans l'adaptation n'ont pas jugé l'enregistrement à la CCNUCC nécessaire pour leur travail lié au climat. Dans le passé, plusieurs OSC qui n'étaient pas accréditées en tant qu'organisations observatrices auprès de la CCNUCC ne pouvaient pas assister aux réunions ou devaient être accréditées par l'intermédiaire de grandes OSC internationales, ce qui donnait l'impression que les OSC des pays développés contribuaient principalement aux discussions sur la politique d'adaptation. Cette exigence constitue un obstacle majeur à la participation des OSC des pays en développement et décourage ces OSC à contribuer au renforcement des opérations du Fonds. Selon le moment de l'année où une OSC décide de demander l'enregistrement en tant qu'observateur auprès de la CCNUCC, il peut leur falloir jusqu'à deux ans pour obtenir une accréditation. (Comme elles ne peuvent présenter des demandes qu'une fois par an et que l'ensemble du processus prend environ un an.)

- En plus de l'obligation d'enregistrement des observateurs de la CCNUCC, le **FA devrait introduire son propre processus d'accréditation des observateurs**, similaire à celui appliqué par d'autres fonds pour le climat tels que le FVC.

## 1 Aperçu de l'engagement des OSC dans le travail des organes directeurs des fonds pour le climat

	FEM	FVC	FIC	FA
<b>Observateurs actifs des OSC</b>	4 représentants d'OSC (2 régionaux, 2 locaux)	2 observateurs actifs des OSC (1 des pays en développement et 1 des pays développés). Pour chaque observateur actif des OSC, trois suppléants sont élus	4 observateurs des OSC dans chacun des deux comités du fonds fiduciaire ainsi que 4 observateurs des OSC pour chacun des sous-comités	Pas d'observateurs actifs des OSC
<b>Processus d'élection des observateurs actifs des OSC</b>	Secrétariat du FEM en consultation avec le réseau des OSC du FEM	Autonome au sein du groupe d'OSC du FVC	Autonome entre les OSC	-
<b>Critères d'élection des observateurs actifs des OSC</b>	Critères de base élaborés par le Secrétariat du FEM	Liste des critères établis par la communauté des OSC du FVC elles-mêmes	Le FIC demande une représentation équitable et équilibrée	-
<b>Observateurs actifs des OSC lors de réunions à huis clos</b>	n/a <sup>11</sup>	Les 2 observateurs actifs des OSC sont autorisés à assister aux réunions à huis clos après avoir signé un accord de confidentialité	n/a	-
<b>Appui financier aux observateurs actifs des OSC</b>	Les 4 OSC sont parrainées pour participer aux réunions du Conseil du FEM	Les frais de voyage aux réunions du Conseil d'Administration pour les observateurs actifs des OSC d'un pays en développement sont couverts par le budget administratif du FVC	Les FIC ont apporté un soutien financier à la mise en place du Réseau Consultatif des Parties Prenantes (RCPP). Sur demande, financent les frais de déplacement des OSC des pays en développement	-
<b>Réseaux d'OSC actifs</b>	Réseau d'OSC du FEM (initiative indépendante émanant des OSC)	Groupe d'OSC du FVC (groupe libre d'observateurs d'OSC enregistrées du FVC ; autonome) et indépendant, mais pas de structure de réseau	Réseau Consultatif des Parties Prenantes (initié et financé par les FIC pour les acteurs du secteur privé et des OSC, pas de réseau d'OSC séparé)	Réseau des ONG du FA (initiative indépendante émanant des OSC)

<sup>11</sup> Pas d'information disponible

## 4.2. Modification de la politique d'accès à l'information du Fonds

La politique d'accès à l'information du Fonds devrait exiger que les raisons pour lesquelles les réunions sont tenues à huis clos, ainsi que celles pour lesquelles les informations ne sont pas divulguées, soient expliquées au public. Ceci est important pour assurer la transparence des processus du Fonds. Les séances à huis clos devraient également être réduites au minimum. Toutefois, le Réseau des ONG du FA note avec satisfaction la limitation du nombre de sessions à huis clos lors des récentes réunions du Conseil d'Administration du FA.

- Le FA doit préciser dans sa politique de diffusion que les raisons pour lesquelles les réunions sont fermées et les **raisons pour lesquelles les informations ne sont pas divulguées seront expliquées au public.**

Les informations doivent être mises à disposition suffisamment tôt pour permettre à la société civile d'apporter des contributions significatives et efficaces.<sup>12</sup> Pour que les observateurs actifs de la société civile soient en mesure de convenir avec un groupe plus large d'OSC d'une position commune et de recommandations sur les questions à débattre lors des réunions du Conseil d'Administration du FA, il est de la plus haute importance que les documents à débattre soient téléchargés bien à l'avance. Dans le cas contraire, les représentants élus des OSC ne seront pas en mesure de consulter correctement les OSC qu'ils sont censés représenter en tant qu'observateurs actifs des OSC. Le "Règlement intérieur du Conseil" du FVC, par exemple, stipule que les documents du Conseil doivent être rendus publics au moins 21 jours civils avant le premier jour de réunion. Les documents destinés aux délibérations du Conseil du FEM sont affichés sur le site web du FEM quatre semaines avant une réunion du Conseil.<sup>13</sup>

<sup>12</sup> Les documents de synthèse des propositions de projets et de programmes doivent également être fournis dans les langues locales.

<sup>13</sup> FEM. Pratiques de la FEM en matière de diffusion d'informations [https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/C.41.Inf\\_03\\_GEF\\_Practices\\_on%20Disclosure\\_of\\_Information.pdf](https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/C.41.Inf_03_GEF_Practices_on%20Disclosure_of_Information.pdf)

- Le Réseau des ONG du FA recommande que le Conseil d'Administration du FA prenne la décision d'inclure une référence dans la politique d'accès à l'information du Fonds en prévoyant que les documents de réunion doivent être publiés sur la page d'accueil du Fonds au moins 14 jours (idéalement 21 jours) avant le premier jour des réunions du Conseil d'Administration ou des comités du Fonds.

## 4.3. Financement adéquat du Secrétariat pour assurer la transparence et un engagement effectif avec la société civile

L'engagement et la participation efficaces et efficaces des OSC ne sont pas seulement une question de mise en place de politiques efficaces. Outre les recommandations concernant les décisions qui doivent être prises par le Conseil d'Administration du FA, il est important de veiller à ce que des ressources adéquates soient mises à disposition pour assurer la mise en œuvre efficace de ces politiques.

Pour pouvoir publier les documents à temps, le **Secrétariat doit être doté d'un personnel suffisant** pour préparer et publier les documents 14 (ou 21) jours avant les réunions du Conseil d'Administration. De même, l'introduction d'un processus d'accréditation propre au Fonds pour les observateurs nécessitera des ressources humaines supplémentaires au sein du Secrétariat. À l'instar des pratiques d'autres fonds pour le climat, le Secrétariat du FA devrait désigner un point focal OSC parmi son personnel, qui devrait recevoir des ressources adéquates pour assurer la mise en œuvre efficace de l'engagement des OSC dans le travail du Fonds.

Toutefois, outre des ressources humaines adéquates, il est également important de prévoir dans le budget administratif du Fonds des ressources destinées aux solutions techniques nécessaires pour garantir l'engagement effectif de la société civile. Ces solutions techniques comprennent les **enregistrements des réunions du Conseil d'Administration et les informations**

**spécifiques aux pays sur le site web du Fonds** qui doivent être fournies.

Les séances publiques des réunions du Conseil d'Administration du FA sont retransmises en direct sur le web. Toutefois, aucun enregistrement n'est archivé. Le FVC ne fait pas que diffuser en direct sur Internet les séances publiques de son Conseil d'Administration, il enregistre également ses séances publiques et les archive sur sa page d'accueil. Il dispose d'enregistrements individuels pour chaque point de l'ordre du jour discuté lors des réunions du Conseil d'Administration. Ceci peut être considéré comme une bonne pratique pour les fonds internationaux pour le climat.

- Le FA devrait s'aligner sur ces meilleures pratiques et **prévoir des ressources suffisantes dans son budget de fonctionnement** pour garantir que les réunions de son Conseil d'Administration puissent non seulement être diffusées en direct en ligne, mais aussi être enregistrées et archivées.

Cela permettrait aux parties prenantes de différents pays et fuseaux horaires de suivre les différentes questions discutées et les décisions prises par le Conseil d'Administration du FA.

Le site internet du Fonds est un outil important pour les parties prenantes qui souhaitent accéder à des informations sur le Fonds. Si la qualité des informations pertinentes fournies au public sur la page d'accueil du Fonds s'est considérablement améliorée ces dernières années, les parties prenantes intéressées éprouvent toujours des difficultés à trouver les informations pertinentes. La plupart des parties prenantes intéressées recherchent des informations spécifiques à un pays sur le FA. Toutefois, pour trouver des informations spécifiques à un pays, les parties prenantes doivent savoir où les trouver dans les différentes sections de la page d'accueil du FA (par exemple, "Autorités désignées", "Entités chargées de la mise en œuvre", "Subventions de préparation", "Informations sur les projets", "Projets en cours" ou "Propositions en cours d'examen"). Les parties prenantes qui ne connaissent pas très bien le Fonds et sa page d'accueil ne pourront pas accéder à toute la

gamme d'informations spécifiques à chaque pays. Il est considéré comme une bonne pratique parmi les fonds pour le climat de fournir de telles informations spécifiques aux pays pour les parties prenantes sur leur site web.

- Le Conseil d'Administration du FA devrait veiller à ce que le Fonds se conforme à ces meilleures pratiques et prévoir des ressources suffisantes dans le budget administratif du Fonds pour permettre au Secrétariat de mettre à disposition sur le site internet du FA des informations spécifiques à chaque pays.

#### **4.4. Examens réguliers des politiques et pratiques du Fonds en matière d'engagement et de participation de la société civile**

Le Réseau des ONG du FA suggère que les politiques à adopter par le Conseil d'Administration du FA pour renforcer davantage la participation et l'engagement de la société civile soient examinées et évaluées après une période d'essai de trois à cinq ans. Un tel examen et une telle évaluation réguliers permettraient non seulement de s'assurer que les politiques du Fonds en matière d'engagement et de participation de la société civile soient conformes aux meilleures pratiques internationales des mécanismes de financement pour le climat, mais aussi de garantir l'efficacité de ces politiques. Cela garantirait également l'efficacité des efforts du Réseau des ONG du FA pour s'assurer que les possibilités d'engagement et de participation du FA sont effectivement utilisées par les OSC du monde entier, en particulier celles des pays en développement.

- Le Conseil d'Administration du FA devrait accepter de revoir et d'évaluer les politiques adoptées pour renforcer la participation et l'engagement de la société civile après une période d'essai de trois à cinq ans.



## **5. Des politiques à la pratique : le rôle du Réseau des ONG du FA pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques d'engagement des OSC du Fonds**

Si les politiques en place peuvent être considérées comme des meilleures pratiques sur le papier, il est essentiel d'examiner régulièrement leur efficacité et leur impact. Dans le passé, le Réseau des ONG du FA a joué un rôle crucial en veillant à ce que les politiques d'engagement et de participation des parties prenantes du Fonds soient utilisées efficacement par les OSC du monde entier, en particulier les OSC du Sud.

Le Réseau des ONG du FA mène des activités concrètes de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de montrer aux acteurs de la société civile les différentes possibilités d'engagement et de participation aux projets et processus du FA, tant au niveau politique qu'au niveau local.

L'un de ces exemples est la possibilité pour les parties prenantes de donner leur avis sur les propositions de projet et les notes conceptuelles soumises au FA pour approbation ou appui. Le secrétariat du FA a souligné à plusieurs reprises que le retour d'information fourni par la société civile est très utile et soigneusement pris en compte. La possibilité pour le FA de fournir un retour d'information sur les propositions de projets peut être considérée comme une bonne pratique internationale pour garantir la participation des parties prenantes et la transparence. Cependant, les expériences passées ont montré que les parties prenantes n'ont souvent pas fait usage de cette possibilité. Le Réseau des ONG du FA s'est donc efforcé d'entrer en contact avec les parties prenantes de la société civile et de les encourager à donner leur avis. Ce faisant, le Réseau des ONG du FA a réussi à mobiliser les réactions de ses membres

sur plusieurs propositions et concepts de projets du FA soumis au Fonds trois fois par an.

Toutefois, il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres des meilleures pratiques existantes en matière de participation des parties prenantes, dont la mise en œuvre effective dépend fortement des activités de sensibilisation et de mobilisation menées par le Réseau des ONG du FA.

- Le Conseil d'Administration du FA devrait reconnaître l'importance du rôle passé et futur du Réseau des ONG du FA pour assurer la mise en œuvre efficace des politiques d'engagement des OSC du Fonds.

Ces activités de sensibilisation et de renforcement des capacités que le Réseau mène à côté de ses activités de partage des connaissances constituent la base du travail de sensibilisation qu'il effectue sur le Fonds au niveau international et local.

Une consultation équitable et indépendante de la société civile est un processus fastidieux et complexe qui nécessite des ressources adéquates et durables en plus de politiques d'engagement fortes des parties prenantes. Les pays industrialisés qui fournissent des ressources au Fonds doivent engager conjointement des discussions avec la société civile sur la manière de garantir des solutions de financement durables qui assurent que la société civile, et le Réseau des ONG du FA en particulier, seront en mesure de continuer à jouer ce rôle important à l'avenir. Dans le même temps, ces solutions de financement doivent être mises en place sans compromettre l'indépendance de la société civile.

# Réseau des ONG auprès du Fonds d'Adaptation

— *Qui sommes-nous ?*

Nous sommes une coalition mondiale de plus de 250 organisations de la société civile (OSC) qui concentrent leur travail sur le Fonds d'Adaptation au changement climatique. Notre objectif est de soutenir les plus vulnérables aux changements climatiques et de s'assurer qu'ils bénéficient directement et effectivement des financements octroyés par le Fonds d'Adaptation.

Pour atteindre ces objectifs, nous travaillons à rendre le Fonds plus transparent et participatif, en promouvant un engagement effectif de la société civile et une appropriation par les acteurs locaux.

C'est la raison pour laquelle nous faisons un suivi de la mise en œuvre des projets du Fonds d'Adaptation : nous rédigeons des recommandations politiques indépendantes à l'attention du Conseil du Fonds et nous fournissons des observations indépendantes sur les activités du Fonds sur le terrain dans votre pays.

L'adhésion à notre Réseau est ouverte à tous les acteurs de la société civile du monde qui sont intéressés par nos actions. Cependant, avec les actions du Fonds mis en œuvre dans les pays en développement, le Réseau s'appuie plus particulièrement sur la contribution des organisations de la société civile des pays du Sud. C'est pourquoi nous nous efforçons conjointement de mener une sensibilisation des OSC de votre pays sur le Fonds d'Adaptation.

**Mettre le Fonds d'Adaptation au service des communautés les plus vulnérables nécessitera l'apport et l'engagement de la société civile mondiale !**

**...avez-vous trouvé cette publication intéressante et utile?**

Vous pouvez soutenir le travail du Réseau des ONG du FA en faisant un don à:

**Bank fuer Sozialwirtschaft AG**  
Référence: AF NGO Network  
BIC/Swift: BFSWDE33BER  
IBAN: DE33 1002 0500 0003 212300

Merci de votre soutien!

## Contactez-nous !

... et voyons ensemble comment votre organisation de la société civile peut bénéficier du « Réseau des ONG auprès du Fonds d'Adaptation » et partager ses connaissances et expériences avec les autres !

### Votre contact

Julia Grimm, Germanwatch  
Coordnatrice du Réseau des ONG auprès du Fonds d'Adaptation  
✉ [ngo@af-network.org](mailto:ngo@af-network.org)

**Rejoignez le Réseau des ONG auprès du Fonds d'Adaptation et devenez une organisation associée !**

🌐 [www.af-network.org](http://www.af-network.org)  
🐦 [@af\\_ngo\\_network](https://twitter.com/af_ngo_network)

### Mentions légales

Adaptation Fund NGO Network  
c/o Germanwatch e.V.  
Kaiserstrasse 201  
D-53113 Bonn | Allemagne

**[www.af-network.org](http://www.af-network.org)**

